

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:
03/10/2017
Date d'affichage:
04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 063.2017
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 1
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

063.2017 : Les 20 ans de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt : Organisation d'un concours-photos.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la volonté d'organiser un évènementiel en 2018 au titre des 20 ans de la Maison rurale de l'Outre Forêt, et notamment un concours

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Reçu en préfecture le 27/10/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 067-200013050-20171009-D_CC_063_2017-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :

- **De valider l'organisation d'un programme événementiel autour des 20 ans de la Maison rurale de l'Outre Forêt en 2018, en partenariat avec l'association des amis de la Maison rurale de l'Outre Forêt,**
- **De valider l'organisation d'un concours photos pour un budget prévisionnel de 2 500 € TTC, comprenant notamment six prix (3 meilleures photos pour chaque catégorie de participants), tels que précisés dans le règlement du concours,**
- **De nommer un comité en charge du choix des photos composé d'élus de la communauté de communes et de membres de l'AMROF, d'agents de la communauté de communes (chargée de communication et agents en lien avec la thématique), et d'experts associés (Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conseil départemental,...), tel que précisé dans le règlement du concours,**
- **De valider le règlement du concours déposé auprès d'un huissier,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :